

# Une nouvelle loi renforce la protection des lanceurs d'alerte en entreprise

**PROTÈGE** La loi du 21 mars dernier protège désormais davantage les salariés qui veulent signaler les pratiques délictueuses ou criminelles de leur société. Tour d'horizon des nouveautés.



Un employé de la République... (caption partially obscured)

Le salarié qui a signalé les faits de la République... (text partially obscured)

### Une grande avancée

Le salarié qui a signalé les faits de la République... (text partially obscured)

### PROTÈGE

La loi du 21 mars 2022... (text partially obscured)

Les salariés d'alerte... (text partially obscured)

### Une nouvelle loi

La loi du 21 mars 2022... (text partially obscured)

La loi du 21 mars 2022... (text partially obscured)

« Mais ceux-ci doivent toujours être constitutifs d'un crime ou d'un délit », rappelle l'avocate Anne Leleu, experte en droit du travail.

La loi du 21 mars 2022... (text partially obscured)

### À savoir

« un stagiaire, un collaborateur extérieur ou occasionnel, ou encore un actionnaire, un cocontractant », souligne M<sup>e</sup> Anne Leleu.

La loi du 21 mars 2022... (text partially obscured)

La loi du 21 mars 2022... (text partially obscured)



Avec le cnam, soyez acteur du service public,

pour vivre des missions passionnantes et innovantes !



Intégrez notre prépa talents

Programme adapté aux personnes en emploi

Dépôt des candidatures jusqu'au 30 mai 2022

Nombre limité de 20 places

Préparez-vous aux grandes écoles du service public (SNP, NFP et NFP2)

prepatalents@talents.net

www.cnam.fr

